

ATIONS UNIES

UN L...



MAY 31 1978

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/33/111
S/12717
25 mai 1978

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-troisième session
Point 28 de la liste préliminaire^x
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-troisième année

Lettre datée du 25 mai 1978, adressée au Secrétaire général par le
représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 25 mai 1978,
qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de
Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre
comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste
préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Iltter TURKMEN

^x A/33/50/Rev.1.

ANNEXE

Lettre datée du 25 mai 1978, adressée au Secrétaire général
par M. Nail Atalay

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une lettre datée du 10 mai 1978, qui vous est adressée par M. Osman Örek, premier ministre de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Nail ATALAY

Représentant

APPENDICE

Lettre datée du 10 mai 1978, adressée au Secrétaire général
par M. Osman Örek

J'ai l'honneur de me référer à une lettre datée du 7 avril 1978 que vous a adressée M. Joseph J. Stephanides, le prétendu Chargé d'affaires par intérim de la délégation chypriote grecque auprès de l'Organisation des Nations Unies, lettre qui a été distribuée comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (A/33/77-S/12635).

Je ne crois pas que la lettre en question, qui fourmille d'allégations absurdes et totalement dénuées de fondement, selon l'habitude des Chypriotes grecs, mérite une réponse détaillée ni même d'être prise en considération. Je tiens néanmoins à rétablir la vérité sur certains points qui ont été présentés de façon totalement erronée, sans toutefois utiliser dans ma réponse le même ton agressif que le représentant de l'administration chypriote grecque. Inutile d'ajouter que l'approche offensive et purement négative des représentants chypriotes grecs ne saurait contribuer le moins du monde à l'instauration d'un climat propice à la reprise des entretiens entre les deux communautés, et bien moins encore est-elle conciliable avec la prétention qu'ont les Chypriotes grecs de vouloir parvenir à une solution pacifique du problème de Chypre. Une rhétorique aussi futile, consistant exclusivement à répéter ad nauseum les mêmes allégations imaginaires, ne saurait constituer un effort sérieux et sincère pour faciliter la solution du problème de Chypre : bien au contraire, ce procédé ne sert qu'à accroître la tension et à fomenter la division.

En ce qui concerne les allégations touchant la situation des habitants chypriotes grecs de la partie septentrionale de Chypre, il est vraiment ironique que de tels mensonges aient été exprimés et consignés dans un document officiel de l'Organisation des Nations Unies le jour même où deux représentants de la Croix-Rouge internationale, Mlle Siminious et M. Grindling, visitaient les régions précisément mentionnées, libres et non accompagnés comme d'habitude. Les représentants de la Croix-Rouge internationale ont eu libre accès à chacune des zones où résident des Chypriotes grecs dans la partie septentrionale de Chypre, y compris les zones où il existerait soi-disant des conditions "moyenâgeuses", et ont eu toute liberté d'établir des contacts avec chaque Chypriote grec à qui ils voulaient parler - fait que la Croix-Rouge peut sans aucun doute vérifier si on lui demande de le faire. En fait, des visites telles que celles-ci sont faites régulièrement dans la région par la Croix-Rouge internationale.

Contrairement aux allégations des Chypriotes grecs, le fait est que les Chypriotes grecs habitant dans la partie septentrionale de Chypre jouissent des mêmes droits et des mêmes libertés que les Chypriotes turcs, y compris le droit de circuler librement, sous réserve uniquement d'un minimum de précautions de sécurité, correspondant à la situation qui règne dans l'île. Les Chypriotes grecs voyagent fréquemment de village en village dans la région du Karpas et peuvent librement se

rendre dans leurs champs. Inutile de dire que toutes les mesures de sécurité ont été progressivement relâchées à mesure que se normalisait la situation dans l'île et ce processus se poursuivra à mesure que la situation continuera à s'améliorer.

Les Chypriotes grecs ont accès à d'excellents services de santé et des écoles bien équipées dispensent un enseignement primaire en grec. Tout observateur impartial se rendant dans les régions où vivent les Chypriotes grecs peut témoigner de l'existence de ces services. D'ailleurs, l'excellente qualité des services de santé auxquels les Chypriotes grecs ont accès sans discrimination a récemment été confirmée par les représentants de la Croix-Rouge internationale qui se sont rendus dans la région.

De plus, les Chypriotes grecs qui vivent dans la partie septentrionale de Chypre sont eux-mêmes pleinement satisfaits du traitement qui leur est réservé par les autorités de l'Etat fédéré turc. Dans le domaine de l'agriculture, qui est la principale source de revenus des Chypriotes grecs vivant dans la région du Karpas, par exemple, les exploitants reçoivent en échange de leurs produits un bon prix, égal à celui qui est payé aux Chypriotes turcs, et tous les encouragements nécessaires, comme le paiement anticipé des récoltes de tabac, sont offerts à tous les habitants de la région sans discrimination.

Le nombre d'étudiants chypriotes grecs qui demandent à rendre visite à leurs familles qui habitent dans le nord pendant leurs vacances témoigne du fait que les conditions de vie des Chypriotes grecs dans le nord de Chypre sont parfaitement satisfaisantes. Récemment encore, 149 étudiants se sont rendus dans l'Etat fédéré turc de Chypre pour passer leurs vacances de Pâques auprès de leurs familles. Il ne fait aucun doute que si les conditions de vie des Chypriotes grecs habitant dans le nord de Chypre étaient celles qu'a décrites M. Stephanides, ces étudiants n'iraient pas passer leurs vacances dans l'Etat fédéré turc.

Quant aux accusations que les Chypriotes grecs ont proférées à plusieurs reprises en ce qui concerne de prétendues expulsions hors de la zone nord, il suffit de regarder le dernier rapport du Secrétaire général, où il est clairement indiqué qu'il existe un mécanisme permettant de vérifier, sous la supervision de l'ONU, que tous les Chypriotes grecs qui partent vers le sud le font volontairement.

En ce qui concerne les accusations portées par le représentant Chypriote grec en ce qui concerne la prétendue "colonisation par la Turquie", il convient de signaler que ces accusations ont été réfutées à maintes reprises par la partie chypriote turque, et que ces réfutations sont dûment consignées dans les documents de l'ONU. L'installation de Chypriotes turcs déplacés et le retour de Chypriotes turcs qui avaient été obligés de quitter l'île par la politique d'oppression de l'administration chypriote grecque ne peuvent certainement pas être considérés comme des actes de "colonisation". En tout état de cause, l'argumentation chypriote turque ne se fonde pas sur la puissance numérique des deux communautés; s'il en était ainsi, il ne serait pas nécessaire de faire venir des "étrangers", car il y a au moins 300 000 Chypriotes turcs ou descendants directs de Chypriotes turcs vivant en Turquie, plus de 40 000 au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande

du Nord, et des milliers d'autres en Australie, au Canada et ailleurs, qui sont toujours prêts à retourner dans leur patrie si l'occasion s'en présente.

Il est regrettable que la partie chypriote grecque juge plus important de faire durer le problème de Chypre et de continuer à faire en sorte que des pressions s'exercent de l'extérieur sur la partie turque que de chercher à résoudre au plus tôt le problème de Chypre. La partie chypriote grecque doit bien se rendre compte qu'il ne sert à rien, et certainement pas à faire avancer le problème de Chypre vers une solution, de proférer des accusations sans fondement dans le seul but de faire durer le problème de Chypre pour des raisons politiques, en particulier à un moment où la partie chypriote turque a lancé de réelles initiatives de paix en vue de parvenir à un règlement. Qui plus est, l'attitude de la partie chypriote grecque est incompatible avec les négociations sérieuses et de bonne foi qui doivent être engagées pour trouver une solution juste et permanente du problème de Chypre.

Il est extrêmement décevant de constater qu'en dépit des efforts sincères de la partie chypriote turque pour parvenir à une solution durable du problème de Chypre et pour éliminer les divergences qui opposent les deux communautés dans le cadre de négociations intercommunautaires de bonne foi, la partie chypriote grecque a choisi d'intensifier sa propagande malveillante à l'encontre de la partie turque et fait tout son possible pour empêcher la reprise des pourparlers. Une attitude aussi irresponsable à l'égard de la partie turque est en contradiction flagrante avec la volonté que proclame la partie chypriote grecque de régler le problème de Chypre par la voie de pourparlers entre les deux communautés.

Si les dirigeants chypriotes grecs souhaitent réellement résoudre au plus tôt le problème de Chypre et veulent sincèrement contribuer à créer un climat propice à la reprise des pourparlers entre les deux communautés, qui sont considérés par tous, y compris l'Organisation des Nations Unies, comme le seul moyen de parvenir à une solution, ils devraient s'abstenir d'une propagande aussi puérile, insensée et destructrice. Ils feraient mieux de canaliser leur énergie vers des efforts constructifs visant à créer un climat de compréhension entre les deux communautés au lieu de la gaspiller à rédiger des fabulations anti-turques irresponsables.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Premier Ministre,

(Signé) Osman ÖREK
